

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémie DESGUÉE, Maire de la commune de Val d'Arry

**Présents** : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, , RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques

**Absents excusés** : MORELLE Amélie (donne pouvoir à DUJARDIN Sophie)

**Absents** : GODET Emmanuelle

**Présents** : 21                      **Pouvoirs** : 1                      **Votants** :

La séance a été ouverte à 20h15.

Mme Nadège JEANNE a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'approbation du procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Procès-Verbal du 20/03/2026 :

Il est demandé une modification pour l'identification des pouvoirs. La modification est directement réalisée

Décision :                      **22 POUR**                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

**Sens du vote** :

**POUR** : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques, MORELLE Amélie (pouvoir à DUJARDIN Sophie)

**CONTRE** :

**ABSTENTION** :

## Décisions prises par voie de délégation permanente

Décisions du Maire, prises sur délégation du Conseil municipal Fondées sur la délibération N°2026-03-20-10 (Fondées sur l'article L2122-22 du CGCT)			
Numéro	Objet	Tiers	Montant
D2026-010	Équipements informatiques	AIDEC	1 731. 84€H.T
D2026-11	Blocs autonomes d'éclairage de sécurité – groupe scolaire	DESAUTEL	4 034.24€ H.T

### Commissions municipales : constitution, composition et désignation des élus du Conseil Municipal DELIBERATION n ° 2026-03-31-01

M. le Maire explique que les commissions sont des instances de travail qui serviront de support pour prendre des délibérations dans les sujets concernés. Chaque commission fera l'objet d'un compte-rendu envoyé à l'ensemble des élu(e)s pour assurer un partage d'information.

Il est précisé que les commissions seront programmées à minima une fois par semestre ou davantage en cas de besoin.

Il est rappelé que les maires délégués peuvent participer à l'ensemble des commissions à titre consultatif. De plus, en cas de besoin des personnes extérieures à la commission pourront intervenir pour être consulté ou apporter une expertise.

M. Vandenberghe demande s'il y a une possibilité de reprendre le travail engagé par les précédentes commissions. M. Le Maire indique que tous les travaux précédents ont été clôturés.

Mme Louis (DGS) précise qu'en fonction des sujets les commissions peuvent être réunies au même moment.

Concernant la commission Urbanisme, Voirie et Bâtiments, il est précisé que la révision du PLUI sera un sujet important aussi bien pour l'aménagement futur de la commune que l'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom.

M. Vandenberghe demande si les membres du conseil pourront avoir un document listant les propriétés de la commune. M. Le Maire indique qu'un document datant de 2018 sera envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Concernant la commission cadre de vie, action sociale et solidarité, il est précisé que même si les domaines d'intervention sont proches, il ne faut pas confondre avec le C.C.A.S.

M. Le Maire fait lecture de la délibération

#### **DELIBERATION n ° 2026-03-31-01 :**

**Vu** les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose la constitution des commissions suivantes :

#### **1/ Commission animation culturelle, jeunesse, affaires scolaires et périscolaire :**

- Développement de l'accès à la culture
- Soutien des initiatives du conseil municipales des enfants
- Travailler sur les espaces et équipements dédiés à la jeunesse
- Suivre les relations avec l'équipe éducative locale et organiser les temps périscolaires
- Soutenir et accompagner les associations locales

Cette commission, présidée par M le Maire, sera animée par Séverine Malherbe et composée comme suit :

TITULAIRES
François Vandenberghe
Nadège Jeanne
Charlène Jouenne
Amélie Morelle
Jérôme Avrillon
Emmanuelle Godet
Sophie Dujardin

## **2/ Commission finances et prospective budgétaire :**

- Préparation budgétaire
- Suivi de l'exécution du budget
- Prospective financière et recherche de financements
- Fiscalité locale
- Gestion de la dette et de l'investissement

Cette commission, présidée par M le Maire, sera animée par Marc-Antoine Lemièrre et composée comme suit :

TITULAIRES
Anthony Jan
Séverine Malherbe
Fabien Guérard
Charlène Jouenne
Yohann Le Masle

## **3/ Commission vie locale et patrimoine :**

- Veiller à la qualité de l'accueil et des services rendus aux habitants
- Développer des actions favorisant la proximité entre la mairie et les habitants
- Participer à la préservation et à la valorisation du patrimoine communal
- Étudier les besoins exprimés par les habitants dans les domaines précités.

Cette commission, présidée par M le Maire, sera animée par Séverine Robillard et composée comme suit :

TITULAIRES
Colette Lefauconnier
Séverine Malherbe
Patrice Renaut
Soussanna Zeman
Sacha Tournaille
Carole Verry

## **4/ Commission Urbanisme, Voirie et Bâtiments :**

- Étudier les projets d'urbanisme et d'aménagement sur la commune.
- Suivre l'application des documents d'urbanisme et les demandes d'autorisations d'urbanisme
- Étudier les projets d'aménagement des routes, trottoirs et chemins communaux.

- Suivre l'état et l'entretien des bâtiments communaux (école, mairie, salles communales, équipements publics).
- Étudier et proposer les projets de travaux communaux.

Cette commission, présidée par M le Maire, sera animée par Anthony Jan et composée comme suit :

TITULAIRES
François Vandenberghe
Fabien Guérard
Soussanna Zeman
Yohann Le Masle
Frédérique Le Bouëtté
François Bisson
Jacques Hervieu
Marc-Antoine Lemièr
Sacha Tournaille

#### 5/Commission cadre de vie, action sociale et solidarité :

- Participer à la définition de la politique sociale de la commune
- Développer des actions en faveur des personnes âgées, des personnes isolées et des personnes en situation de fragilité
- Favoriser les actions permettant de renforcer le lien social entre les habitants
- Travailler en lien avec les services sociaux, associations et partenaires institutionnels

Cette commission, présidée par M le Maire, sera animée par Carole Verry et composée comme suit :

TITULAIRES
Emmanuelle Godet
Sophie Dujardin
Nadège Jeanne
Karine Perier
Amélie Morelle

**Décision : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la composition de la commission d'appel d'offres
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

Sens du vote :

**POUR :** DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques, MORELLE Amélie (pouvoir à DUJARDIN Sophie)

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**Commission d'Appel d'Offres : constitution de la commission d'Appel d'Offres et désignation de ses membres titulaires et suppléants**  
**DELIBERATION N° 2026-03-31-02**

M. le Maire explique que le rôle d'une commission d'appels d'offres intervient dans le cadre de procédure de marché public formalisée. Elle analyse les offres reçues, examine les candidatures et choisit le titulaire du marché via une attribution.

Seuils des procédures :

< 40 000 € → achat direct possible (mise en concurrence simple 3 devis)

< 221 000 € (fournitures/services) → MAPA

< 5 538 000 € (travaux) → MAPA

≥ seuils → **procédure formalisée + CAO obligatoire**

Il est précisé que la CAO peut se réunir pour étudier des MArchés en Procédures Adaptées (MAPA) mais que la décision d'attribution revient au conseil municipal.

M. Le Maire fait lecture de la délibération

**DELIBERATION N° 2026-03-31-02 :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Considérant** qu'il convient de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat ;

Monsieur le Maire, président de cette commission, propose la composition suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Séverine Robillard	Anthony Jan
Karine Périer	Patrice Renaut
François Bisson	Yohan Le Masle

**Décision : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la composition de la commission d'appel d'offres
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

Sens du vote :

**POUR :** DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIERE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques, MORELLE Amélie (pouvoir à DUJARDIN Sophie)

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : désignation des contribuables appelés à siéger**  
**DELIBERATION 2026-03-31-03**

Monsieur le Maire explique que cette commission est obligatoire (imposée par le code général des impôts) et doit se réunir une fois par an. Elle tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Sa



**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**CCAS de la commune de Val d'Arry : fixation du nombre de sièges et élection des membres issus du conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration  
DELIBERATION N°2026-03-31-04**

M. Bisson demande s'il y a d'autres biens que ceux de Tournay-sur-Odon appartenant au CCAS. M le Maire répond que non.

M le Maire indique qu'à ce jour le budget du CCAS est d'environ 100 000€ suite à la vente d'un bien. Initialement cette somme devait être attribuée pour la rénovation du four à pain de Tournay-sur-Odon.

M le Maire indique que le CCAS doit être actif et force de proposition car le champ d'action est multiple.

Mme Zeman demande comment vont être informés les habitants de leur nomination. M le Maire indique que la majorité s'est porté candidat et qu'un courrier leur sera envoyé.

M. Le Maire procède aux élections des membres élus du conseil municipal et fait lecture de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-03-31-04 :**

**Vu** les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'article L.2242-4 du CGCT ;

**Vu** les articles R123-8 et R123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** les articles R123-7 et R123-15 du Code l'action sociale et des familles ;

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le Maire ;

**Considérant** que le conseil d'administration du CCAS comprend, en nombre égal :

- Des membres élus en son sein par le conseil municipal
- Des membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune

**Considérant** que le nombre de siège peut être de minimum 4 conseillers municipaux et 4 membres nommés et maximum 8 conseillers municipaux et 8 membres nommés.

**Considérant** la proposition de monsieur le Maire de fixer à 12 le nombre de sièges (6 conseillers municipaux et 6 membres nommés)

**Considérant** que M. le Maire propose la nomination par arrêté des administrés suivants :

- Mme Muriel SAVIGNON
- Mme Béatrice MALBEC
- Mme Elise MARTIN
- M. Julien ROBE
- Mme Sandrine MERTEN
- Mme Christiane LEFEBVRE

**Considérant** que Monsieur le Maire, président du CCAS, lance un appel à candidatures,

**Considérant** la candidature de la liste ci-dessous :

- ✓ Mme Sophie DUJARDIN
- ✓ Mme Nadège JEANNE
- ✓ Mme Karine PERIER
- ✓ M. François BISSON
- ✓ Mme Carole VERRY
- ✓ M. Marc-Antoine LEMIÈRE

Le Conseil municipal procède à l'élection des membres par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ nombre de bulletins : 22
- ✓ bulletins blancs ou nuls : 1
- ✓ suffrages exprimés : 21
- ✓ majorité absolue : 11

Sont élus membres du CCAS :

- ✓ Mme Sophie DUJARDIN
- ✓ Mme Nadège JEANNE
- ✓ Mme Karine PERIER
- ✓ M. François BISSON
- ✓ Mme Carole VERRY
- ✓ M. Marc-Antoine LEMIÈRE

**Décision :                    22 POUR                    0 CONTRE   0 ABSTENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 12 ;
- **ÉLIT** les membres du Conseil municipal appelés à siéger au CCAS ;
- **PREND ACTE** de la nomination des membres extérieurs par arrêté du Maire ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Sens du vote :

**POUR** : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques, MORELLE Amélie (pouvoir à DUJARDIN Sophie)

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

<b>Désignation des délégués du conseil municipal aux organismes extérieurs DELIBERATION N°2026-03-31-05</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le Maire explique que la commune doit désigner des délégués aux organismes extérieurs.

Concernant le SDEC M Renaut demande qu'elles sont les missions de cet organisme. M le Maire explique que le SDEC ÉNERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales depuis la production d'énergie (construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, développement de centrales photovoltaïques solaires,...), en passant par la distribution (organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité,...), jusqu'à l'utilisation (éclairage économique et intelligent, infrastructures de recharge pour véhicules électriques).

Concernant les missions de SAEPB M le Maire informe qu'il y a 14km de réseaux d'eau dont une grosse partie a été rénovée dans les années 70 . Il y a également un travail en cours sur la tarification de l'eau. Il s'agit d'un syndicat important en lien avec l'urbanisme et les administrés. Il est précisé que les réunions se dérouleront en matinée à priori deux fois par an.

Concernant le correspondant défense, M le Maire explique qu'un nouveau commandant a été nommé à Villers-Bocage. Des réunions d'information sur les interventions de gendarmerie seront organisées et un point avec M.le Préfet une fois par an.

Concernant le CNAS, il est fait une comparaison avec les CE d'entreprises. Les agents peuvent en bénéficier (réduction tarifs spectacles, abonnement sport, chèque vacances...).

M. Hervieu demande comment sont contrôlées les bornes à incendies. M. le Maire explique qu'un contrôle technique est réalisé tous les ans et un repérage est fait tous les deux ans.

M. Le Maire fait lecture de la délibération

#### **DELIBERATION N°2026-03-31-05 :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

**Considérant** la liste établie ci-dessous :

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
PRE-BOCAGE INTERCOM	Jérémie Desguée	Guerard Fabien
	Séverine Malherbe	
	Anthony Jan	
	Carole Verry	
Syndicat C.E.G. Villers Bocage	Jeanne Nadège	Jérôme Avrillon
	Malherbe Séverine	Jérémie Desguée
SDEC Energie	Anthony Jan	Patrice Renaut
	Frédérique le Bouëtté	Marc-Antoine Lemièrè
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pré-Bocage	Anthony Jan	Jacques Hervieu
	Jérémie Desguée	François Vandenberghe
	Sacha Tournaille	Yohann Le Masle
	Frédérique le Bouëtté	Marc-Antoine Lemièrè
	Soussanna Zeman	Nadège Jeanne
	François Bisson	Charlène Jouenne
CORRESPONDANT DEFENSE	Patrice Renaut	Sophie Dujardin
CNAS	Jacques Hervieu	Patrice Renaut
A.D.M.R. Aide à Domicile en Milieu Rural	Karine Périer	
S.I.A.D. Service Infirmier à Domicile	Carole Verry	Sophie Dujardin
	Karine Périer	Carole Verry

**Décision : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la liste des représentants de la commune aux organismes extérieurs.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à communiquer cette liste aux organismes extérieurs concernés.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Sens du vote :**

**POUR :** DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques, MORELLE Amélie (pouvoir à DUJARDIN Sophie)

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

#### **Exercice du droit à la formation des élus et fixation des crédits**

**DELIBERATION N°2026-03-31-06**

M. le Maire donne la parole à Mme La DGS qui explique que le droit à la formation des élus est une obligation légale.

Il est précisé que tous les élus peuvent bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions, par exemple les conseillers municipaux peuvent solliciter une formation sur le fonctionnement d'une mairie mais pas sur les pouvoirs de police de M le Maire car ils ne disposent pas de cette fonction.

M. le Maire indique que des réunions d'informations sont organisées (cf point question diverses).

M. le Maire donne la parole à Mme la DGS qui fait lecture de la délibération.

#### **DELIBERATION N°2026-03-31-06 :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 à L.2123-16 et R.2123-12 à R.2123-22 ;

**Considérant** que les membres du Conseil municipal bénéficient d'un droit individuel à la formation adapté à leurs fonctions ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

**Considérant** que le budget de formation ne peut être inférieur à un montant plancher à 2% et ne peut excéder 20 % du montant des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune,

**Considérant** que ce crédit sera réparti à égalité entre tous les élus qui sollicitent une formation à condition que celle-ci soit dispensée pour un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur,

**Considérant** que les frais de séjour, déplacements pédagogiques et compensation des pertes de revenus des élus municipaux sont pris en charge par le budget de formation ;

**Considérant** que les élus peuvent également mobiliser leurs droits individuels à la formation (DIFE) pour suivre les formations de leur choix, liées au mandat.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget 2026 une enveloppe de 2 480€ soit 3% du montant total des indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire propose les orientations de formations suivantes :

- Les fondamentaux de l'action publique locale ;
- Les finances publiques et la gestion budgétaire ;
- L'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
- Les marchés publics ;
- Les responsabilités civiles et pénales des élus ;
- Le fonctionnement des institutions locales.

**Décision : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à 2 480€ le montant des dépenses de formations pour 2026. Ce budget de formation inscrit au BP 2026 correspond à 3% par an du montant des indemnités alloués aux élus.
- **APPROUVE** les orientations de formation.

Sens du vote :

**POUR** : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIERE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques, MORELLE Amélie (pouvoir à DUJARDIN Sophie)

**CONTRE** :

**ABSTENTION** :

**Convention avec le Centre De Gestion pour la procédure de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**  
**DELIBERATION N°2026-03-31-07**

M. le Maire donne la parole à Mme la DGS qui explique avoir eu connaissance de plaintes de certains agents. Par conséquent, Mme la DGS a sollicité l'aide du Centre de Gestion pour être accompagnée dans la procédure de signalement.

Mme Zeman demande pourquoi cela ne relève pas des compétences des forces de Police. M. le Maire précise que ces plaintes peuvent être déposées en gendarmerie mais que l'employeur a l'obligation d'accompagner les salariés dans cette démarche.

M. le Maire donne la parole à Mme la DGS qui fait lecture de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-03-31-07** :

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L.135-6 et L.452-43

**Vu** le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

**Considérant** que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

**Considérant** que le centre de gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse,

**Considérant** qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier cette mission au centre de gestion du Calvados,

**Considérant** le projet de convention avec le Centre de Gestion 14 donné en lecture,

**Décision : 22 POUR CONTRE ABSTENTION**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au centre de gestion du Calvados.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dispositif.

**Sens du vote :**

**POUR :** DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques, MORELLE Amélie (pouvoir à DUJARDIN Sophie)

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

## Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des réunions suivantes :

Jeudi 9 avril à 18h en mairie : Informations générales sur le budget communal.

Lundi 4 mai 2026 à 18h en mairie : Présentation du projet extension de la médiathèque.

Jeudi 7 mai à 18h en mairie : Informations générales sur les compétences des collectivités et l'organisation de la mairie.

Il est demandé de rédiger un courrier au lotisseur du lotissement de la rue des Relais afin de réparer la voirie.

Il est demandé d'intervenir pour faire du remblais rue du Calvaire à Tournay-sur-Odon

Fin du conseil municipal à 21h45

**Date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 23 avril 2026 à 20H**